



PREFET DE L'AUBE

20/12/2011

## COMMUNIQUE DE PRESSE

---

### **Appel à propositions pour l'organisation du stage collectif de 21 heures**

Dans le cadre de l'organisation du dispositif d'accompagnement à l'installation des jeunes agriculteurs, un stage obligatoire de 21 heures doit être suivi par tout candidat aux aides à l'installation en agriculture.

Le Préfet de l'Aube retiendra la ou les structures organisatrices de ce stage 21 heures parmi les organismes de formation déclarés auprès de la direction régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle qui feront acte de candidature par courrier postal auprès de la direction départementale des territoires, appel à proposition stage 21h, service de l'économie agricole et forestière, BP 769, 10026 TROYES Cedex avant le 1er mars 2012.

Cette candidature devra répondre au cahier des charges disponible sur simple demande:

- postale à l'adresse ci-dessus;
- électronique à l'adresse: [ddt-seaf@aubes.gouv.fr](mailto:ddt-seaf@aubes.gouv.fr)  
ou téléchargeable sur le site Internet des services de l'État dans l'Aube:  
<http://www.aube.gouv.fr>. (agriculture, autres informations)

### **CONTACT PRESSE :**

PREFECTURE

Florence GOGIEN

TEL: 03.25.42.36.74

FAX : 03.25.42.36.34

Mél : [florence.gogien@aubes.gouv.fr](mailto:florence.gogien@aubes.gouv.fr)